

# OU SONT LES DROITS DES ENFANTS ?

Le but premier du projet de loi C-38 est de rendre les unions de même sexe absolument égales au mariage traditionnel, corrigeant ainsi une discrimination présumée envers les homosexuels. Avant d'adopter cette loi, nous devons réfléchir aux conséquences uniques pour les enfants nés dans de telles unions et pour tous les autres enfants qui pourraient être touchés par ce changement. Jusqu'à maintenant, la question n'a été discutée que du point de vue des droits des adultes homosexuels. Qu'en est-il des droits des enfants?

## **1- Les enfants ont-ils le droit de connaître et d'être élevés par leurs parents biologiques ?**

**Oui.** Selon la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, l'article 7 stipule que l'enfant a "dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux."

Par exemple, quand deux femmes décident de recourir à l'insémination artificielle pour avoir un enfant biologique, cet enfant est automatiquement et irrévocablement privé de l'autre parent biologique. Dans la majorité des cas, il ne connaîtra jamais son autre parent. C'est très différent que de perdre un parent par décès ou divorce. Un enfant né d'un couple de même sexe commence sa vie avec un handicap de 50% en parents biologiques par rapport à un enfant issu d'un mariage traditionnel. "Je veux avoir un papa!" s'exclame un fils de six ans à sa mère lesbienne. Une loi qui consacre l'égalité entre les unions de même sexe et le mariage traditionnel est une loi pour laquelle le droit de l'enfant à un père n'existe pas.

## **2- Est-ce que l'intérêt supérieur de l'enfant est respecté?**

**Malheureusement, non.** Pour une femme de 27 ans, élevée par deux mères lesbiennes, l'adoption gaie "n'est pas quelque chose qui devrait recevoir le sceau d'approbation: Nous ne devrions pas dire que c'est une grande et merveilleuse affaire, pour ensuite, lorsque les enfants, ayant grandi, se retournent et réalisent qu'ils ont été trichés... Les adultes choisissent ce mode de vie... et ne prennent pas en considération comment l'enfant va se sentir là-dedans." Bronagh Cassidy dans "Adult children speak out about Same-Sex Parents", Townhall.com, 7 Juillet 2004

Or, selon l'article 3 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant : "Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale." La loi doit protéger l'enfant et ses intérêts vitaux.

## **3- Le mariage de même sexe répond-il aux meilleurs intérêts de l'enfant ?**

**Non.** "Après plus de 10 000 études, on conclut que les meilleurs intérêts des enfants sont servis lorsqu'ils sont élevés par une mère et un père aimants et dévoués qui sont ses parents biologiques et qui sont donc à l'origine de leur existence dans ce monde." Maurice Vellacott, dép.

De tels parents sont plus susceptible "de s'identifier avec cet enfant et d'être disposés à faire des sacrifices pour lui..." (McLanahan et Sandefur, "Growing Up with a Single Parent: What are the Costs?") Quoique la plupart des structures familiales commencent avec un père et une mère, le mariage de même sexe, par dessein, ne commence pas ainsi, excluant le parent de l'autre genre.

## **4- Avons-nous un devoir de prudence envers les enfants ?**

**Oui, cela va de soi.** Or, "Le projet de loi [sur le mariage de même sexe] vise à modifier la définition d'une institution qui remonte au début de l'humanité, une institution vénérée dans toutes les civilisations, une institution antérieure à l'existence même de l'État. Avec cette mesure, le gouvernement entreprend une expérience sociale radicale, dont les conséquences sur les enfants, sur la stabilité sociale, sur la liberté de religion et sur la société civile sont ignorées et inconnues." Jason Kenney, dép.

Suite à l'évaluation d'un rapport passant en revue des centaines d'études à travers le monde, l'Association Espagnole de Pédiatrie vient d'affirmer que le "noyau familial composé de deux pères ou deux mères est clairement dangereux pour l'enfant." Mai 2005. Le constat est similaire chez les pédiatres américains.

## **5- Est-ce que d'autres enfants sont à risque ?**

**Oui.** "Les enfants ont besoin que les deux parents, l'homme et la femme, s'occupent d'eux et soient des modèles de comportement pour eux... [or] Avec la légalisation du mariage homosexuel, je crains vraiment que toutes les écoles publiques du pays ne soient obligées d'enseigner que les couples homosexuels constituent l'équivalent moral des couples hétérosexuels traditionnels." (Maurice Vellacott, dép.) Ainsi, le respect pour les droits des enfants du futur s'évaporerait !